



KBC Groupe
Société anonyme
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
TVA BE 0403.227.515 (RPM Bruxelles)
www.kbc.com

PROCURATION

Le/La soussigné(e)

(nom et adresse complets de l'actionnaire ; dénomination et siège complets de la personne morale)

.....
.....

déclare détenir.....actions sans valeur nominale de la société anonyme KBC Groupe
et déclare

I. donner procuration à

(cochez la case de votre choix¹)

- ☐ (Nom complet d'un seul mandataire, qui participera physiquement à l'Assemblée générale mentionnée ci-après)

Nom mandataire :

- ☐ (Nom complet d'un seul mandataire, qui ne pourra participer à l'Assemblée générale mentionnée ci-dessous qu'à distance, au moyen d'un outil de communication électronique mis à disposition par KBC Groupe SA. À cette fin, indiquer aussi l'adresse mail de l'actionnaire).

Nom mandataire:

E-mail actionnaire:

pour le/la représenter, en vertu et dans le respect des dispositions de l'article 28 des statuts, à l'Assemblée générale dont l'ordre du jour est reproduit au point II ci-après et qui se tiendront le jeudi **2 mai 2024 à 10.00 heures au siège central à 1080 Bruxelles, avenue du Port 2.**

¹ En vertu de l'article 7:143 § 1 du Code des sociétés et associations, un actionnaire de KBC Groupe SA ne peut désigner qu'un seul mandataire pour une assemblée générale déterminée, sauf dans les cas suivants :

- L'actionnaire peut désigner un mandataire distinct par forme d'actions (nominatives et dématérialisées) qu'il détient ainsi que par compte-titres s'il détient des actions KBC Groupe SA sur plus d'un compte-titres.

- La personne qualifiée d'actionnaire mais qui agit à titre professionnel pour le compte d'autres personnes physiques ou morales, peut donner procuration à chacune de ces autres personnes physiques ou morales ou à une tierce personne désignée par celles-ci.

L'actionnaire est prié de compléter et signer un formulaire de procuration séparé pour chaque mandataire qu'il souhaite désigner.

II. donner au mandataire les instructions de vote suivantes² :

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Ne donne pas lieu à un vote.

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Ne donne pas lieu à un vote.

3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

Ne donne pas lieu à un vote.

4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, y compris l'affectation suivante du résultat:

- a) 2.623.114,67 euros à titre de prime bénéficiaire catégorisée, comme le prévoit la convention collective de travail du 9 décembre 2021 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2023;
- b) 1.684.872.213,70 euros sont affectés à titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 4,15 euros par action.*

*À la suite du versement d'un dividende intérimaire d'un montant de 1,00 euro, le solde du dividende brut à verser se monte à 1.273.363.868,70 euros, soit un dividende final brut de 3,15 euros par action donnant droit à un dividende.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 15 mai 2024.

☐ **pour**

☐ **contre**

☐ **abstention**

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

5. Proposition d'augmenter la rémunération annuelle fixe des membres du Comité d'audit et du Comité Risques et Compliance de 30.000 euros à partir du 1 janvier 2024.

☐ **pour**

☐ **contre**

☐ **abstention**

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

² Si l'actionnaire désigne un mandataire qui a un conflit d'intérêts potentiel avec l'actionnaire au sens de l'article 7:143 §4 du Code des sociétés et des associations, ou ne communique pas le nom du mandataire (procuration vierge), et la procuration est acceptée par une personne qui présente un tel conflit d'intérêts potentiel, le mandataire peut uniquement voter à condition qu'il dispose d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

6. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour.

☐ pour ☐ contre ☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

7. Proposition d'approbation de la politique de rémunération de KBC Groupe SA disponible sous forme de document séparé à l'adresse www.kbc.com.

☐ pour ☐ contre ☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

8. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2023.

☐ pour ☐ contre ☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

9. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2023.

☐ pour ☐ contre ☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

10. A la demande du commissaire et sur avis favorable du Comité d'audit, proposition d'ajuster les honoraires du commissaire pour l'exercice 2023 à hauteur de 237.913,66 euros.

☐ pour ☐ contre ☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

11. Conformément à la recommandation du Comité d'audit et sur proposition du Conseil d'entreprise, proposition de nommer KPMG Bedrijfsrevisoren, ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem comme auditeur pour l'assurance du rapport de durabilité, pour la durée obligatoire qui sera imposée par la future loi belge transposant la Directive (UE) 2022/2464 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises ("CSRD"), mais en tout cas, et au minimum, pour le rapport de durabilité sur l'exercice 2024, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale de 2025. KPMG Bedrijfsrevisoren a désigné Monsieur Kenneth Vermeire et Monsieur Steven Mulkens comme représentants. Décision de fixer la rémunération pour l'assurance sur l'exercice 2024 à 445.441 euros.

☐ pour ☐ contre ☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

12. Nominations statutaires

- Proposition de renommer monsieur Johan Thijs comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2028.

☐ pour

☐ contre

☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- Proposition de renommer madame Sonja De Becker comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2028.

☐ pour

☐ contre

☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- Proposition de renommer madame Liesbet Okkerse comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2028.

☐ pour

☐ contre

☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- Proposition de renommer monsieur Erik Clinck comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2028.

☐ pour

☐ contre

☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- Proposition de renommer monsieur Theodoros Roussis comme administrateur pour une période d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2025.

☐ pour

☐ contre

☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

- Proposition de nommer madame Diana Rádl Rogerová comme administrateur indépendant, conformément aux critères légaux et au Code de gouvernance d'entreprise 2020, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2028, en remplacement de madame Vladimira Papirnik, dont le mandat expire après l'assemblée générale annuelle.

☐ pour

☐ contre

☐ abstention

Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.

Les propositions de modifications à apporter à la composition du Conseil d'administration seront présentées durant l'assemblée générale annuelle. Tenant compte de l'avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration recommande la nomination et les re-nominations proposées.

Vous trouverez un C.V. succinct de l'administrateur nouveau proposé dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible à partir du mardi 2 avril 2024 sur le site www.kbc.com.

Vous trouverez un C.V. succinct des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé, sur le site www.kbc.com (Home – Gouvernement d'entreprise – Leadership – Conseil d'administration: membres).

13. Tour de Table

Ne donne pas lieu à un vote.

III. que le mandataire³

doit s'abstenir de voter sur de nouveaux sujets à traiter qui peuvent être inscrits à l'ordre du jour à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 3% du capital de la société, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et associations.

Veuillez cocher la case suivante si vous autorisez le mandataire à voter sur les nouveaux sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour: ☐

Fait et signé à (lieu), le (date)2024

(signature de l'actionnaire, précédée de la mention manuscrite "bon pour procuration")

.....

³ L'article 7:130 §4, troisième alinéa du Code des sociétés et association stipule que la procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les nouveaux points à traiter à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

⁴ Dans les cas décrits dans la note 2 en bas de page, le mandataire pourra uniquement voter sur de nouveaux sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour à condition de disposer d'instructions de vote spécifiques pour chaque sujet. Ces instructions de vote peuvent être communiquées au moyen du formulaire de procuration modifié, qui sera rendu disponible au plus tard le 17 avril 2024 sur le site www.kbc.com (Home > Gouvernement d'entreprise > Assemblée générale KBC Groupe> 2 mai 2024).